

**IATSE 667 COVID 19 UPDATE**  
2.10.21

*français ci-dessous*

**On Behalf of John Lewis, International Vice-President and Director of Canadian Affairs:**

To all Canadian Locals:

I wanted to apprise you of some good news from the federal government with regard to the CERB. When the program was first rolled out, there was no clarification as to whether the \$5,000 annual income eligibility threshold was gross or net income. As a consequence, many workers in the arts community based their CERB eligibility on their gross income. In December, these workers were advised by government that they had mistakenly been provided benefits, and that the benefits must be paid back.

With a \$5,000 income threshold, these workers are among the lowest earners in our industry, and therefore the least able to pay back any benefits they received. The IATSE didn't have many self-employed members in this position but we now represent designers, who are all self-employed, and it was a large issue for our Creative Coalition partners at Canadian Actors' Equity and the Canadian Federation of Musicians. Once again, we banded together as the Creative Industries Coalition to lobby government that their lack of clarity at the outset of CERB shouldn't result in penalizing the workers who could least afford it and who had applied in good faith.

We have been met with success. Prime Minister Trudeau has just announced that, "For people who accessed CERB based on their gross income instead of net income — as long as you met the other eligibility criteria, you will not have to return your CERB payments." This is very welcome news for the arts and culture sector and proof, once again, that banding together and speaking as one can be very effective.

In solidarity,

John M. Lewis  
International Vice President, Director of Canadian Affairs

**De la Part de John Lewis, Vice-Président International et Directeur des Affaires Canadiennes:**

À toutes les sections locales Canadiennes:

Je voulais vous faire part de bonnes nouvelles du gouvernement fédéral concernant la PCU. Lors de la mise en œuvre du programme, on n'a pas précisé si le seuil d'admissibilité au revenu annuel de 5 000 \$ était le revenu brut ou le revenu net. Par conséquent, de nombreux travailleurs du milieu des arts ont fondé leur admissibilité à la PCU sur leur revenu brut. En décembre, le gouvernement a avisé ces travailleurs qu'ils avaient reçus par erreur des prestations et qu'ils devaient les rembourser.

Avec un seuil de revenu de 5 000 \$, ces travailleurs comptent parmi les plus faibles salariés de notre industrie et sont donc les moins en mesure de rembourser les prestations qu'ils ont reçues. L'IATSE ne comptait pas beaucoup de membres travailleurs autonomes, mais nous représentons maintenant des concepteurs, qui sont tous des travailleurs autonomes, et c'était un gros problème pour nos partenaires de la Coalition des Industries Créatives, au Canadian Actors' Equity et à la Fédération Canadienne des Musiciens. Encore une fois, nous nous sommes regroupés en tant que Coalition des Industries Créatives pour faire pression sur le gouvernement afin que son manque de clarté au début de la PCU ne pénalise pas les travailleurs qui pouvaient le moins se le permettre et qui avaient présenté une demande de bonne foi.

Nous démarche a connu du succès. Le premier ministre Trudeau vient d'annoncer que les personnes qui ont accès à la PCU en fonction de leur revenu brut plutôt que de leur revenu net n'auront pas à rembourser leurs prestations de la PCU si elles répondent aux autres critères d'admissibilité. C'est une très bonne nouvelle pour le secteur des arts et de la culture et la preuve, encore une fois, que le fait de se regrouper et de parler d'une seule voix peut être très efficace.

Solidarité,

John M. Lewis  
Vice-président International, Directeur des Affaires Canadiennes